

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 28 octobre 2024 à 18h30.

L'an deux mil vingt-quatre le lundi 28 octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur LETIENNE Bruno, Le Maire.

Présents : Bruno LETIENNE, Vincent FOREY, Joël MAIRRY, Adeline GAGNEPAIN, Philippe BLOT, Sylvain BRUCHON, Vanessa PAILLARD, Serge MILLOT, Marise MOLARD, Lionel JULIEN, Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL

Représentés : Laurence MARTINOT représentée par Sylvain BRUCHON, Romuald TOULOUSE représenté par Joël MAIRRY, Véronique MAESSEN représentée par Adeline GAGNEPAIN, Sandrine CARRON représentée par Philippe BLOT

Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers	15
En exercice	15
Présents :	11
Votants	15

Date de la convocation : le 22/10/2024

Présence de M PROSPERT Sébastien et de M HANOUTI Medhi pour la présentation du nouvel accord foncier de l'entreprise ERG pour le projet d'éolienne sur la Commune de Ravières.

Monsieur Bruno Letienne, Maire de la commune veut donner la parole aux représentants de la société ERG (ex EPURON) venus présenter un nouveau projet éolien, suite aux refus des précédents par les services concernés. M Dominique Belloche-Saint Paul demande à ce que l'ordre du jour soit respecté et que l'on commence par l'approbation du compte rendu du conseil municipal précédent en date du 26/09/2024.

Après discussions, il obtient gain de cause.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 26/09/2024 à l'unanimité.

Accord Foncier du parc éolien «Terres et vents de Ravière»

Monsieur Le Maire donne la parole aux représentants d'ERG. Le projet présenté, comprend 5 éoliennes qui seraient éventuellement implantées sur des parcelles forestières appartenant à la commune. M Dominique Belloche-Saint Paul demande à ce qu'il soit spécifié qu'il s'agit d'un nouveau projet et que de ce fait, en cas d'accord après vote du conseil municipal, suive l'élaboration d'un nouvel accord foncier. Toutes les explications et renseignements donnés par les représentants d'ERG faisant références à l'ancien accord foncier! Ce projet impliquant un déboisement important il serait prévu une réimplantation forestière, en compensation, dans le Châtillonnais à environ 30 km de la

commune de Ravières??? En fin d'explication du projet, M Vincent Forey, 1er adjoint, «se souvient» que certaines parcelles, impactées par de futurs éventuels travaux, n'appartiennent pas à la commune! Les deux représentants d'ERG terminent leur exposé et quittent la salle du conseil; aucune décision n'est prise quant à une prochaine rencontre.

Cet exposé ne donne pas lieu à délibération car M Le Maire a décidé d'ajourner la délibération sur l'accord foncier du parc éolienne Terres et Vents.

N° 2024/50

Avis du projet éolien d'Aisy-sur-Armançon, Cry-sur-Armançon et Nuits-sur-Armançon

Le Conseil Municipal est sollicité pour délibérer sur le projet éolien des hauts de l'Armançon, né de l'initiative des conseils municipaux des communes de Nuits, Cry et Aisy sur Armançon en 2016, afin de préparer le territoire à la transition énergétique et au dérèglement climatique en réalisant un projet dans l'intérêt public local.

L'avis du conseil municipal est à donner dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien des Hauts de l'Armançon, conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique du projet éolien des hauts de l'Armançon.

Après avoir rappelé le contexte du projet éolien des Hauts de l'Armançon, M Le Maire, demande au Conseil municipal de se prononcer.

M Le Maire et certains élus demandent un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de donner son avis favorable à 9 voix pour et 6 voix contre (vote à bulletin secret), sur le projet éolien dans le cadre de la phase d'enquête publique de l'instruction de la demande autorité environnementale du projet éolien des Hauts de l'Armançon.

N° 2024/51

Devis MC2 Architectes

M Le Maire présente un devis de l'architecte d'une mission partielle de maîtrise d'œuvre pour les démolitions et le désamiantage des locaux de la maison de santé pluridisciplinaire.

Le devis comprend:

- Phase d'étude du projet: 2 880.00€ HT

L'appel d'offre: 915.00€ HT

Le contrat de travaux 1 040.00€ HT

- Phase travaux avec suivie des travaux 1 960.00€ HT

Soit un montant total de 6 795.00€ HT

Le Conseil Municipal, après délibération à 13 voix pour et 2 voix contre:

- ACCEPTE le devis de MC2 Architecte
- AUTORISE Le Maire à signer le devis et tous documents nécessaires au déroulement de la mission.

N° 2024/52

Devis église

M Le Maire explique que des travaux sont nécessaires pour les vitraux de l'Eglise.

Avant de valider un devis, il faut faire une demande de travaux auprès de la DRAC.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, ACCEPTE que M Le Maire fasse une demande de travaux auprès de la DRAC.

N° 2024/53

Location salle de gym pour le Yoga

M Le Maire explique que Mme GEUENS Veerles à utiliser la salle de gym pour les séance de Yoga depuis le 1er janvier 2024.

M Le Maire propose un montant de 250€ par année civile à compter du 1er janvier 2024.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité:

- ACCEPTE le montant de location de 250€ par année civile à compter du 1er janvier 2024,
- AUTORISE M Le Maire à signer le contrat de location.

N° 2024/54

Participation financière à la classe découverte de l'école de Nuits-sur-Armançon

M Le Maire lit un courrier reçu des écoles pour une demande de participation afin de financer un voyage pour les enfants des classes de CE1 à hauteur de 30€ par élèves.

La Commune est concernée par 8 élèves, le montant de la subvention s'élève à 240€.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de 240€ à la coopérative scolaire de l'école de Nuits-sur-Armançon.

N° 2024/55

Décision modificative n°1 du budget principal

Vu l'achat du bâtiment 3 rue Camille Rizier pour l'euro symbolique, il convient d'inscrire la valeur réelle du bâtiment dans l'actif de la Commune.

Vu la demande de la Trésorerie, il convient d'ouvrir les crédits aux comptes suivants:

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Articles (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
Art 21328-041	4999.00€	Art 1328-041	4999.00€
Total Dépenses	4999.00€	Total Recettes	4999.00€

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Affaires diverses :

- Exposition sur le Maquis Vauban
- Manifestation du 11 novembre (dépôt de gerbes aux stèles, plaques et monument aux morts, vin d'honneur)

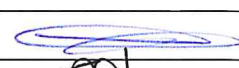
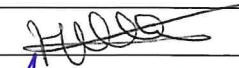
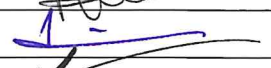
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire



Le Maire



Noms – Prénoms		Signatures
Bruno LETIENNE	Maire	
Vincent FOREY	Adjoint	
Laurence MARTINOT	Adjointe	Pouvoir M Bruchon
Joël MAIRRY	Adjoint	
Adeline GAGNEPAIN	Adjointe	
Philippe BLOT	Conseiller Municipal	
Sylvain BRUCHON	Conseiller Municipal	
Romuald TOULOUSE	Conseiller Municipal	Pouvoir M Mairry
Vanessa PAILLARD	Conseillère Municipale	
Serge MILLOT	Conseiller Municipal	
Véronique MAESSEN	Conseillère Municipale	Pouvoir Mme Gagnepain
Sandrine CARRON	Conseillère Municipale	Pouvoir M Blot
Marise MOLARD	Conseillère Municipale	
Lionel JULIEN	Conseiller Municipal	
Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL	Conseiller Municipal	